**45ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU**

**Congo**

Mardi 30 janvier 2024, 14h30 – 18h00

Déclaration de la délégation du Cabo Verde

Merci, Monsieur le Vice-Président,

Cabo Verde souhaite salut la délégation du Congo, et félicite les autorités congolaises pour la présentation du rapport national et pour les résultats aboutis dans la mise en œuvre des recommandations du 3eme cycle. Nous saluons la ratification d'un nombre important d'instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Constructivement, Cabo Verde recommande :

1. Redoubler d’efforts visant à éliminer la traite des êtres humains et le travail forcé, impliquant surtout les enfants ; interdire les châtiments corporels contre les enfants, toute en leur garantissant l’accès inclusif à l’éducation ;

2. Poursuivre des efforts en vue d’harmoniser la législation nationale avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à commencer par la définition exhaustive de la discrimination à leur égard ;

3. Poursuivre à mettre en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre (2021-2025), en mettant l'accent sur les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, et s'efforcer d'augmenter le nombre de femmes dans la Commission national aux droits de l’homme ;

Nous souhaitons au Congo plein succès dans son EPU.

Nous vous remercions.